

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-089

Renouvellement de la convention pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

Date de la séance : 20 octobre 2025
Date de convocation : 14 octobre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 18
Nombre de votants : 20

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Anita LE MERRER,

Absentes excusées : Mme Claire LAPOIRIE, Mme Stéphanie CHEUX, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absent : M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la convention de l'association 30 millions d'amis ;

Considérant que le pouvoir de police du Maire lui permet d'édicter des mesures en matière des animaux errants ;
Considérant que le nombre de captures annuel est estimé à sept chats,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- AUTORISE Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer avec la Fondation 30 Millions d'Amis une convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la ville.

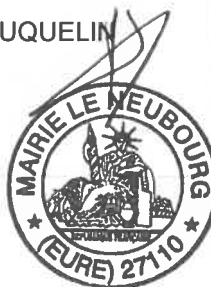
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 20 octobre 2025.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN

e. Chopin